

## Pêchez et chassez gratuitement Pendant dix ans !



La Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick annonce, avec l'appui du ministère des Ressources Naturelles, la tenu de la première **loterie de permis de pêche sportive et de chasse**. Chaque année, à compter de 2005, une personne chanceuse se verre délivrer annuellement un permis de pêche et un permis de chasse\* gratuits pendant dix ans. Il suffit de remplir le formulaire cidessous et de poster, avec les droits d'inscription, à: **Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick, C.P. 549, Moncton, N-B E1C 8L9** (courriel: sharon.nbwf@gmail.com )

coût: 5\$ chaque billet. Bonne chance!

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Address Courriel (optionnel): \_\_\_\_\_ (pour une copie de votre billet/billets numéro)

Mode de payments: MasterCard  Visa  chèque  Mandat-Poste

Numéro de carte: \_\_\_\_\_ Date d'expiration \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Nombre de billets \_\_\_\_\_ x 5\$ paiement total: \_\_\_\_\_\$

### Regles de la loterie:

- Overt uniquement aux résidents du Nouveau-Brunswick de 16 ans et plus et qui ont le droit de détenir un permis de pêche et de chasse au moment du tirage de la loterie..
- Les formelaires d'inscription doivent être remplis à l'encre ou dactylographiés. Les formulaires incompletes illisibles ou mal remplis ne seron pas acceptes et seront returnes au demandeur. Si possible.
- Les détenteurs de permis doivent respecter toutes les lois s'appliquant à la chasse et à la pêche sportive dans la province.
- Les permis ne sont ni tranférables ni remboursables.
- Les formulaires doivent être timbrés **au plus tard le 31 decembre 2015**. Les formulaires timbres après cette date seront inclus dans le tirage de l'anée suivante.
- Les droits d'inscription ne sont pas remboursables. **Ne pas envoyer d'argent comptant**. Faire de chèque ou mandat a l'ordre de: **la Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick**.

\* Le prix consiste en un permis de pêche classe 7 (y compris le saumon et la truite) et un permis de chasse de classe 3 (cerf et au gibier à plumes.)

**La date du tirage est le janvier 2016 rendevous de Directors de la Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick.**

Visitez: nbwildlifefederation.org Lic No. 018171856009